



FPIP ROISSY CDG

Siège : 19, rue du Borrégo 75020 PARIS

- Tel : 01 44 92 78 50 – Fax : 02 44 84 58 41

Délégué de service : Julien Bourlon – 06 76 21 96 69

Courriel : fpip.roissy.cdg@gmail.com Site : www.fpip-police.fr



LE SUICIDE

LE GRAND FLEAU DE LA POLICE NATIONALE

Quarante policiers se sont suicidés en 2013. Face au déni du ministère de l'intérieur, plusieurs proches de policiers décédés se tournent vers la justice administrative. Pour la première fois, celle-ci a reconnu le caractère professionnel du suicide d'un policier de Poitiers.

« Le nombre de suicides dans la police nationale est en moyenne quatre fois plus important que le nombre de décès en service », pointe le contrôleur général Frédéric Lauze, médiateur de la police nationale, dans son premier rapport annuel.

Les gardiens de la paix et gradés constituent la population « *la plus sensible* » (avec un ratio de 32 cas pour 100 000 agents).

D'après une étude de 2010 de l'Inserm portant sur la période 2005-2009, le risque de suicide dans la police nationale est supérieur de 36 % à celui de la population générale.

Les policiers sont mis à rude épreuve : « *Dévalorisation du métier* », « *sentiment d'inutilité et de frustration (antagonisme avec le système judiciaire)* », « *stress* », « *pression hiérarchique (introduction de quotas, obligation de résultat, chronométrage des tâches...)* », « *relation avec la mort* », « *frustration professionnelle née d'une perte d'idéal et les relations directes, antipathiques, voire agressives avec la population* ».

Mais la maison police renvoie systématiquement ses « suicidés » à la sphère privée.

Le 21 mai 2014, après dix ans de combat, le tribunal administratif de Poitiers a donné raison à la femme et la fille d'un brigadier de police, décédé, lui, le 15 juillet 2004. **Pour la première fois en France**, le juge administratif a reconnu que le suicide d'un policier avait bien un caractère professionnel. Il a annulé la décision attaquée du préfet délégué de la zone de défense et de sécurité sud-ouest et condamné l'État à verser à sa famille une rente revalorisée.

À chaque fois l'administration avance des problèmes familiaux, preuve de déni et de lâcheté de l'administration créant une profession de frustrations,

Le Suicide dans la police est un élément déclencheur de mon combat syndical !
Le **FPIP** luttera jusqu'au bout pour reconnaître la responsabilité de l'administration dans le suicide des collègues et soutenir les familles des victimes.

Nous souhaitons nos sincères condoléances à toutes les familles ayant à subir une telle épreuve.

Roissy, Le 17 octobre 2014